

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 68 (1929)
Heft: 15

Artikel: Une farce de ministre
Autor: Ozaire, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-222517>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ab, tous les jours de notre vie
Nous voulons te bénir.

Tendre Père de la Nature
Accepte notre encens
Reçois comme une offrande pure
Les vœux de tes enfants :
Que chacun sente ta présence
O Dieu de l'Univers
Que chacun chante ta clémence
Et tes bienfaits divers.

Dans ce jour où de la Patrie
Les pères, sous tes yeux,
Jurent de consacrer leur vie
Aux doux soins de nous rendre heureux
Fais de nous un peuple de frères,
Fidèle à mes serments
Comme tu protégeas les pères
Protège les enfants.

Conserve au sein de nos campagnes
Les doux fruits de la paix
Dans nos vallons, sur nos montagnes
Qu'on les cueille à jamais
Donne repos à la vieillesse
Sagesse aux magistrats,
Vers les vertus de la jeunesse
Dirige tous tes pas.

De retour à l'Hôtel de Ville, le Grand Conseil décida l'impression du sermon et de la prière du doyen Secretan « pour ne pas diminuer la solennité de cette journée et laisser à chaque membre le loisir de se vouer à ces méditations. »

L. M.

LE «BOLON»

UN timbre argentin réveille les échos endormis du quartier. Les porteurs de lait s'arrêtent sur le chemin de la laiterie; David Blanc sort de sa grange; Marc Petit, qui étrillait la « Grise », ne fait qu'un saut jusqu'à la placette et la grande Ida lâche son fer à passer. Que se passe-t-il ?

La sonnette retentit toujours. De droite et de gauche, l'on s'approche curieusement, l'oreille tendue...

L'agent de police est là, sur la place, qui lance son appel. Il va « publier ». Il se rengorge et, d'une voix de stentor, il commence :

« Avis !... Le syndicat d'alpage du Crêt cherche pour la saison d'été un « bolon » destiné au service. Adresser les offres à M. César Belet, président, qui renseignera. »

L'agent, d'un geste mesuré, plie la feuille de papier et s'en va dignement, tenant entre ses doigts le battant de la sonnette.

Et les commentaires d'aller leur train !

Au moment où le fonctionnaire communal prononçait les derniers mots, arrivait en toute hâte un garçon du village du nom d'Ami Gay, qui s'engageait d'ordinaire l'été dans les alpages.

— Pourquoi faut-il s'adresser au président du syndicat ? interroge le nouveau venu lequel n'a compris que la fin de la publication.

Alors, Marc le loustic est pris d'une bonne idée. Il fait un signe de tête aux autres spectateurs et il satisfait la curiosité du jeune homme par cette réponse fantaisiste :

— On cherche un « bovairon » pour la montagne du Crêt ; tu ferais bien d'aller te faire inscrire tout de suite, Ami !

— Crois-tu ?

— Il y aura des amateurs.

Et chacun répète en riant sous cape : « il y en aura ! »

Sans se faire prier davantage, Ami Gay se rendit incontinent au domicile de César Belet, président du syndicat d'alpage. Celui-ci le reçut à l'écurie, parmi les valets. La conversation s'engagea.

— Que veux-tu mon garçon ?

— Je viens me faire inscrire pour l'alpage du Crêt !

— Mais, c'est un « bolon » qu'il nous faut !

— Un bœuf ?

— Mais oui, Ami !

Tout le monde rit.

Et Ami Gay rentra chez lui en se promettant bien de prendre sa revanche au premier avril.

A. Mex.

LOUIS MONNET

UN jour, en 1861, on trouva dans l'allée d'une maison de la place de St-François, une corbeille dans laquelle un tout petit enfant était emmaillotté. Et voici ce que, à ce propos, nous lisons dans le *Message populaire*, dont le rédacteur était Emile Paccaud :

« Un jeune poète vaudois, M. L. Monnet, vient de faire appel, dans une touchante poésie, à la charité publique, en faveur d'un enfant trouvé dans une maison de St-François. Nous espérons que les vers de M. Monnet ne resteront pas sans effet et que la générosité publique, qui s'est déjà manifestée envers ce pauvre orphelin, continuera à lui apporter des offrandes.

Nous voudrions parler du mérite littéraire de cette petite poésie ; des vers comme ceux-ci nous ont frappé :

Mieux valait mendier vois-tu, de porte en porte
Et que ce pauvre enfant par toi fût élevé
Que de l'abandonner pour que toujours il porte
Sur son front innocent ces mots : enfant trouvé !

Mais ce n'est pas de son talent poétique que nous voulons féliciter ici M. Monnet, c'est de la pensée généreuse qui l'a porté à réclamer en faveur d'un enfant délaissé et de demander au cœur de toutes les mères les soins et l'amour qu'une malheureuse femme a refusés à son enfant.

Quoique — heureusement — aucune convention sur la propriété littéraire ne gêne la liberté de la presse dans le canton de Vaud, cependant nous respecterons aujourd'hui le principe de cette propriété et nous nous abstenons de reproduire la poésie de M. Monnet. Nous ménagerons ainsi à nos lecteurs le plaisir de faire une action bonne et peu coûteuse, car cette poésie se vend au profit de l'enfant trouvé, au prix de 20 centimes l'exemplaire. »

Il nous serait agréable de recevoir un exemplaire de cet opuscule. Y a-t-il un lecteur du *Conteur* qui le posséderait encore ?

Un miracle. — Pierre-Joseph, un esprit fort de village, interpelle l'autre jour son pasteur.

— Je ne crois pas aux miracles, lui dit-il, mais tout de même je voudrais bien savoir ce que c'est.

— Eh bien !... retourne-toi.

Le paysan se retourne, et le pasteur, après lui avoir envoyé un magistral coup de pied au bas du dos :

— L'as-tu senti, Pierre-Joseph ?

— Oh ! que oui, que je l'ai senti !... Eh bien ?...

— Eh bien ! mon garçon, si tu ne l'avais pas senti, ce serait un miracle !...

A LAUSANNE AU TEMPS JADIS

(Suite.)

2 Février 1702. — Deffense d'aller par la ville après la cloche sonnée sans lanterne à peine de 5 florins.

Mons. le maisonneur De Crousaz ira indiquer à Monseign. le Ballif ceux qui sont à la Discipline qui peuvent porter les armes et d'autres garnements qui ne sont pas enfermés comme David Tuilliard afin de les enrôler. (Les services mercenaires avaient l'avantage de dégorger le pays de certains paresseux ou mauvaises têtes).

MM. Conseillers Seigneux et Gaudard iront à Morges et parleront le plus doucement possible à Monseign. le Ballif de Morges et luy diront si c'est par mégarde qu'on est allé surprendre (!) d'un coup de fuzil Pierre Pasquier dans la maison à Denges qui va de notre juridiction a cause du jadis prieur de St Sulpitz que sil leur répond que c'en esté par mégarde, ils diront de nous remettre le corps de Pasquier et qu'il nous permette les réquisitions (sans doute dans les autres maisons) pour faire convenir ceux qui ont fait cette action. S'il dit que c'est par son ordre, rapporteront a Mons. le Bourgmaistre afin de pouvoir (mot illisible) a L. Ex., s'informeront aussy sil est vray que le Sr Ballif a fait tirer dessus des gens de St Sulpitz qui estoient rière nostre juris-

diction. (Les Messieurs de Lausanne étaient très pointilleux sur les questions de juridiction que L. Ex. leur avaient laissées ; les juridictions étaient du reste très enchevêtrées. Les explications du bailli de Morges rapportées le 16 février sont déclarées satisfaites. Ceux de Morges nient avoir saisi et battu des gens de St-Sulpice ; il n'y a pas de témoins, pas de blessures montrées. Pasquier est mort dans les prisons de Morges).

Charles P. libéré de la Discipline a condition qu'on n'ait plus de reproches de luy (à luy faire) et que sil ne se gouverne pas mieux à l'advenir on l'envoyera aux sonnettes (Maison de force à Berne ; les condamnés balayaient les rues ; ils avaient des sonnettes cousues sur leurs habits).

23 Février 1702. — Sr Estienne Guye, hôte de l'Ours ayant voulu soustraire des personnes qui alloient loger à la Croix-Blanche est condamné à une aspre censure qui luy a esté faite par Mons. le lieutenant de la Chambre et au cas qu'il retombe dans le mesme deffaut on luy fera mettre bas son enseigne.

4 mars. — Il y a récidiive. Il a soustrait et mené par force cinquante chevaux qui devaient aller à la Croix-Blanche. Son fils et son valet sont allés « au rencontre » des chars d'Allemagne. « Il est condamné a mettre bas son enseigne pour huit jours, de plus aux dépends de vingt-cinq florins en faveur de Mlle Carrard hostesse de la Croix-Blanche. » Guye en appelle et demande qu'on « commutât en une amende pécuniaire ». Le Conseil accepte : 50 fl. de bamp ; s'il retombe on luy osterà son enseigne pour toujours. (A noter que la Croix-Blanche était propriété communale).

23 Février 1702. — A Philibert Brot la garde du bestail de la Cité, la Palud et St-Laurent et sera d'obligation de conduire ce bestail deux fois la semaine au marest de Romanel.

25 Avril 1702. — Mons. le Banderet du Pont écrira a Mons. De Preverenges que nous sommes surpris qu'il ait fait tenir la justice de Preverenges dans une maison de nostre juridiction et qu'on le prie de se (un mot illisible) de cela faute de quoy on le fera citter en fait d'infraction de juridiction (toujours pointilleux).

Messieurs Banderet de Bourg, Maisonneur et secrétaire feront faire une chasse de loup générale par toute nostre juridiction et feront partir quelques bouteilles pour cela au Jurat. (On n'est pas Vaudois pour des prunes). Prieront aussy Mr le colonel De Crousaz d'ordonner a ceux de Lavaux et de Chapitre de faire de mesme rière eux au jour qu'il luy plaira de marquer. (La juridiction du jadis Chapitre de la Cathédrale comprenait la Cité et une partie des environs, avait sa justice spéciale, ne dépendant que du bailli).

Réponses d'examen ! — On en apprend tous les jours de bonnes !

Chacun connaît, par exemple, celle que fit un élève de lycée à son expert d'histoire. La question posée était : « Quand vivait Godefroy de Bouillon ? »

Et la réponse fut :

— Il vivait de bouillon quand il n'avait rien d'autre à manger.

Aujourd'hui, il ne s'agit ni de collègien ni d'histoire générale ; mais la scène se passe à l'école primaire, dans l'une de nos villes vaudoises, à l'occasion d'un examen d'instruction civique.

C'est monsieur le Ministre de l'Eglise nationale qui interroge :

— Quelles sont les attributions du Conseil d'Etat ?

— Oh ! le Conseil d'Etat, répond l'enfant après avoir réfléchi... il ne fait pas grand'chose, il nomme les pasteurs !.

A. M.

UNE FARCE DE MINISTRE

L'HISTOIRE que je vais vous raconter est vraie, au moins ! C'est un ministre qui me l'a dite l'autre jour, et encore, un ministre de l'Eglise libre ; ça fait que vous pouvez la croire, va !

Oh, vous savez, les ministres, quand ils peuvent se tailler une bavette, il ne faut pas croire qu'ils donnent leur part au chat ; et, j'ai bien vu, l'autre jour, que ce brave ministre de l'Eglise libre était tout content de me raconter la farce qui était arrivée à un de ses collègues de l'Eglise nationale !

Ça se passait dans un grand village du Jura, je ne vous dirai pas où, ça embêterait ce pauvre

diable de ministre qui est déjà assez rebouillé comme ça !

Voilà-t-y pas que notre ministre devait faire le culte à l'enterrement d'un mort qui était dé-cédé. C'était un brave homme qui, comme cha-cun, avait eu les siennes dans ce bas monde de misères. Notre ministre, donc, s'embrie et met tout son cœur à te lui faire une oraison funèbre de sorte. Il prône la vie modeste du défunt, fait l'éloge de ses vertus civiques et autres ; raconte combien de temps il a été du Conseil communal et combien il a fait de cours de répétition ; bref, le nom du cher disparu revient un nombre incalculable de fois sur les lèvres du bon pasteur qui, la voix tremblante d'émotion, s'emballe en de grandes tirades, pardi rudes belles, et donnant en exemple aux assistants, la vie du disparu !

Après cette puissante, belle péroraison, et, sans s'être aperçu que plus d'un assistant avait de la peine à se tenir de recaffer, notre ministre termine par une prière, ma foi bien belle, qui te remue l'assistance ; et, s'approchant de la tombe, il dit encore, au nom du Conseil de Paroisse, au pauvre bougre qui ne l'entend plus : « Étienne Brelet, je te dis un dernier adieu ! » Puis, ayant serré la main aux parents, il se dispose à quitter le champ du repos, lorsqu'un homme s'avance vers lui, la main tendue, et lui dit :

— Merci bien, au moins, Monsieur le Ministre, pour toutes les bonnes paroles et les belles choses que vous avez dites sur moi ; ça me fait rude plaisir de les entendre avant de mourir, car, je ne suis pas encore tout à fait mort ! C'est Ernest Branchu, qu'on vient d'enterrer ; mais je ne vous en veux pas de m'avoir tant prôné et recommandé au Bon Dieu !

Le pauvre ministre aurait bien voulu, je parie, être un moment à la place du mort, en tous cas, pendant que les gens sortaient en souriant du cimetière ! Il avait, en effet, confondu les noms de deux citoyens, et, vous voyez d'ici l'effet que produisit sa belle homélie ! Jusqu'au père Bèche, le fossoyeur, qui sortit en riant du cimetière, et en s'écriant tout haut :

— Te brûle-t-y pas pour un ministre !
Espérons, tout également, que le pauvre ministre n'en attrapera pas la jaunisse. Ne vaut-il pas encore mieux ça qu'une jambe cassée ?

Pierre Ozaire.



LES BRUITS QUI COURENT

Chez David Vaudroz les vendanges duraient depuis huit jours et on n'en voyait pas encore la fin. Ici, la joie était complète. Pourquoi en eût-il été autrement, alors qu'en temps ordinaire, même lorsque la cueillette mécontentait chacun, le patron ne se plaignait point et, surtout, ne montrait pas grise mine à ses ouvriers. Aussi, les rires et les chansons, le soir, entre deux pressées, résonnaient-ils dans la ruelle du Cotterd. Parfois, même, M. le syndic consentait à chanter « la sienne ». Son répertoire n'était pas considérable : deux numéros, ni plus ni moins. Un en français : le *Canton de Vaud* ; un en patois : *Por la Fita dao quatorze*. La voix n'avait rien d'admirable et même David Vaudroz ne donnait pas toujours absolument juste, mais il y allait de si bon cœur, en chantant l'œuvre naïve du doyen Curtat. Les vitres du voisinage en tremblaient.

A ces séances de pressoir, les femmes ne se montrèrent guère, sauf, peut-être, pour venir chercher quelque mari attardé. D'ailleurs les ouvrières se couchaient en revenant de la vigne, ayant bien gagné leur repos. Laure, sans être vendangeuse régulière, allait, néanmoins chaque jour, pour une heure ou deux cueillir chez le syndic. La grosse besogne de couture ne viendrait qu'après les vendanges. Les ouvrières et les apprenties désertaient momentanément l'atelier.

Elle avait donc quelque loisir. Et puis, Rose et André ne quittaient pas la bande. L'essai tenté par leur mère pour espacer les visites chez David Vaudroz avait piteusement échoué. Du soir où tante Jeanne remplaçait le veau gras par un poulet rôti, les relations entre propriétaire et locataire reprirent comme devant. L'accueil du syndic, si affable, si simple, ne méritait pas une bouderie. Après tout, Laure n'y pouvait rien si les commérages lui attribuaient faussement des ruses intéressées. Elle ne prétait à aucune médisance. Elle n'était pas coquette et non plus familière. Les années de vie difficile l'avaient rendue plutôt méfiante. Toujours sur ses gardes, craignant un revers à toute belle page, elle ne se livrait point. Mais comment résister aux paternelles avances de David Vaudroz si bon avec Rose et André ? Comment se détourner lorsque tante Jeanne — cependant peu liante — s'efforçait à lui être agréable ? Quel sujet d'appréhension découvrir dans la bonne amitié de l'un et de l'autre. Et pourquoi la dédaigner ? De tous temps, Laure s'était montrée affectueuse avec quiconque l'approchait. Les leçons de l'existence, tout en la rendant précautionneuse, ne l'éloignaient pas du monde vivant. Et même, les cruelles déconvenues — comme son mariage, par exemple — ne la poussaient point à détester ses compagnons de route. Aimer et se sacrifier lui paraissaient toujours une œuvre et un but enviables. Mais elle n'osait le poursuivre parce que ceux pour qui elle l'eût fait ne l'y encourageaient guère, à Châteaueux surtout. Cependant, entre cette réserve et l'indifférence il y avait un pas qu'elle ne voulait point franchir. Aussi pendant ces vendanges, vint-elle plus d'une fois aider tante Jeanne à quelque besogne ménagère, que l'augmentation momentanée des travailleurs rendait trop pénible pour la brave vieille. Et même, on la vit, comme aux jours de sa prime jeunesse, la hotte aux épaules, porter aux vendangeurs les « dix heures » ou le « goûter ».

Un soir, comme elle revenait de la vigne avec les enfants, Laure fut très étonnée de trouver au loquet de sa porte, une carte de visite. Habituellement ses clientes n'en laissaient pas et, d'autre part, elle n'attendait aucun étranger. Cette carte portait en caractères gravés : *Mlle Charlotte Mégevaud*, et au crayon, plus bas, *présente ses compliments à Mme Charlon qu'elle regrette de n'avoir pas rencontrée.*

— Charlotte Mégevaud, mais qui est-ce donc ? André était renseigné.

— Tu sais bien, maman, la tante des petits Mégevaud... Une petite maigre, qui gronde toujours.

L'explication manquait un peu de clarté. Rose la compléta :

- La sœur du ferblantier, près de la gare.
- Ah ! j'y suis... celle qui a été en Russie ?
- Oui, maman.
- Que peut-elle me vouloir, je la connais à peine ?

En effet, Mme Charlon, de quelque quinze ans plus jeune, avait eu fort peu de rapports avec Mlle Mégevaud, partie, jadis, pour l'étranger quand Laure était encore une très petite fille. Cependant, pour répondre à la politesse d'une visite imprévue, elle décida de la rendre le lendemain même.

Lorsque, près de trente ans auparavant, Mlle Charlotte était arrivée en Russie, il régnait encore là-bas une aimable confiance dans le savoir de toute jeune fille parlant un français plus ou moins présentable. On n'exigeait ni diplômes, ni brevets. Des bonnes d'enfants enseignaient avec candeur, les « premiers principes » de leur langue maternelle. Et l'on rencontrait, de Pétersbourg à Odessa, nombre de petits boyards qui savaient l'emprô genevois, chantaient le ranz des vaches, ou discutaient de « poussenions » et de « peuglisses », selon que leurs gouvernantes étaient nées sur les bords du Rhône, de la Sarine ou du Seyon. En revanche, la règle des participes et une foule d'autres minuties de même acabit, demeuraient mystères insondables pour ces princes de Moscou.

A en croire les vieilles gens de Châteaueux, Mlle Charlotte rentrait dans cette catégorie d'institutrices pas diplômées. Ce défaut de science ne l'avait pas empêchée, d'ailleurs, d'amasser quelques écus, et elle était revenue de Moscou, après un quart de siècle, rapportant cousue à l'intérieur de son corsage, une liasse de banknotes qui lui permirent de vivre, dès lors, en modeste rentière. Elle habitait, chez son frère, la plus belle chambre du logement et continuait à régenter en morigénant ses neveux et ses nièces, même leur père. Celui-ci, un bon vivant, qui, sa journée finie, aimait à boire un verre avec les amis, trouvait, souvent, un peu despotique l'autorité de la vieille demoiselle, mais il se taisait, pensant aux bons billets déposés à la banque et qui, certainement, un jour ou l'autre, tomberaient dans son escarcelle ou dans celle de ses héritiers. D'ailleurs eût-il voulu se regimber, que le geste n'eût pas été facile. Mlle Charlotte disait si bien : « Nous ferons comme ceci. Nous irons là. Nous parlerons ainsi » que son frère ne trouvait pas, dans le bloc de ces décisions, une fissure large d'un millimètre, pour insinuer sinon sa volonté, tout au moins ses préférences. Et si, par extraordinaire, le brave homme osait une timide observation, sa sœur avait vite fait d'y mettre ordre par cette conclusion sans réplique : « A Pétersbourg, chez le prince Kolonyskoff, on n'agissait pas autrement. » Alors, n'est-ce pas, devant une telle affirmation, discuter devenait oiseux et même impertinent ? Que pouvait alléguer Joseph Mégevaud, ferblantier à Châteaueux, à l'encontre d'une opinion princière ?

(A suivre.)

P. Amiguet.

Pour la rédaction :
J. BRON, édit.

Lausanne. — Imp. Pache-Varidel & Bron.

Adresses utiles

Nous prions nos abonnés et lecteurs d'utiliser ces adresses de maisons recommandées lors de leurs achats et d'indiquer le *Conteur Vaudois* comme référence.

M. Steiger & Cie
Lausanne Rue St-François

SERVICES DE TABLE

AGENCE IMMOBILIÈRE

VENTES ACHATS

Louis GENEUX, Régisseur, Lausanne
Fleurettes — Villa Fontenay — Case 10782

Achetez vos chemises
chez le spécialiste

DODILLE
Rue Haldimand LAUSANNE

HERNIEUX

Adressez-vous en toute confiance aux spécialistes :

W. Margot & Cie
BANDAGISTES
Riponne et Pré-du-Marché, Lausanne

Demandez un

Centherbes Crespi
l'apéritif par excellence.